

RÈGLEMENT – CONCOURS CARPE 2025

Lac Alain Cami – Saint-Pée-sur-Nivelle

Organisé par l'AAPPMA de la Nivelle

 Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025

1. Participation

- Le concours est ouvert à tous les détenteurs d'une **carte de pêche valide 2025**.
- Participation **en solo ou en binôme**, avec un maximum de **2 cannes par poste**, quelle que soit la composition de l'équipe.
- Le port des bottes, cuissardes et waders est autorisé.
- Le concours se déroule **en journée uniquement**, sans pêche de nuit.
- Une **fiche de contrôle** sera remise à chaque participant au tirage au sort. Elle devra être remise obligatoirement à la fin du concours.

2. Techniques autorisées / interdites

- **Pêche à la carpe uniquement.**
- Les techniques suivantes sont interdites : **pêche à l'anglaise, au quiver, au feeder et à la grande canne.**
- **Une seule ligne par canne.**
- **Montages sans ardillon recommandés**, les montages doivent permettre la **libération du plomb** en cas de casse.
- **Epuisette, tapis de réception et sac de pesée obligatoires.**
- **Détecteurs de touche autorisés**, dans le respect du voisinage.
- **Combat engagé avant le signal de fin** : la prise sera comptabilisée si elle est terminée sans délai.

3. Horaires

Samedi 11 octobre

- 7h00 : Accueil, café
- 7h45 : **Tirage au sort des postes** (voir détail plus bas)
- 8h30 : Début de la pêche (signal sonore)
- 19h00 : Fin de la pêche (signal sonore)

Dimanche 12 octobre

- 7h00 : Accueil, café
 - 7h45 : **Tirage au sort des postes** (voir détail plus bas)
 - 8h30 : Début de la pêche (signal sonore)
 - 12h30 : Fin du concours (signal sonore)
 - 13h00 : Remise des prix et pot de clôture
-

4. Tirage au sort des postes

- Tirages effectués **chaque matin à 7h45**, en présence de tous les participants.
 - Chaque équipe tire un numéro correspondant à un **poste prédéfini**..
 - **Aucun échange de poste** n'est autorisé, sauf décision exceptionnelle de l'organisation.
 - En cas de désistement ou de manque d'équipes, l'organisation pourra **retirer certains postes** avant le tirage.
-

5. Amorçage et appâts

- **Amorçage limité à 2 kg/jour/poste**, tous appâts confondus.
 - Appâts autorisés : **bouillettes, pellets, graines cuites**.
 - Appâts vivants **interdits** (asticots, vers, etc.).
 - **Bateaux amorceurs interdits**.
 - Amorçage uniquement à la **main ou à la fronde**.
-

6. Pesée & classement

- Seules les **carpes communes, miroirs ou koï** de plus de **2 kg** seront comptabilisées.
- **Les poissons doivent être vivants et en bon état**. Poisson mort ou blessé = non comptabilisé.
- **Toute tentative de transfert de poisson entre équipes** entraînera la **disqualification immédiate** des deux équipes concernées.
- **Les pesées seront effectuées et validées exclusivement par Dylan Fournier** (ou un commissaire désigné).
- Les poissons sont **remis à l'eau immédiatement après validation**.
- **Classement au poids total cumulé** sur les deux jours.
- En cas d'égalité :
 1. Poids de la plus grosse prise
 2. Nombre de prises

7. Respect du site & comportement

- Aucun **sac de conservation** ne sera autorisé.
- Respect du matériel, du site, de la faune et de la flore.
- Les installations (tentes, sièges, etc.) doivent être **montées et démontées sans trace**.
- **Tous les déchets** doivent être collectés et emportés par les participants.
- **Comportement irréprochable** exigé pendant toute la durée du concours.
- Tout concurrent **fraudant ou ne respectant pas le règlement** sera **exclu sans remboursement**.

8. Sécurité et responsabilités

- **Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.**
- **L'AAPPMA décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.**
- Les participants doivent rester **sur leur poste**, sauf en cas de pesée.

9. Inscriptions & tarifs

 **Tarif par poste (solo ou binôme) : 30 €**

Ce tarif comprend :

-  Café d'accueil samedi
-  2 repas chauds (samedi & dimanche midi, sandwich garni + boisson)
-  Pot de clôture
-  Participation aux **lots** pour les 3 premières équipes + la plus grosse prise ("Big Fish")

Lots prévus :

-  1er : valeur 150 à 200 €
-  2e : valeur 80 à 100 €
-  3e : valeur 40 à 50 €
-  Big Fish : valeur 50 €

 Inscriptions jusqu'au **dimanche 5 octobre 2025**, dans la limite des postes disponibles.
Règlement par chèque ou virement à l'ordre de **l'AAPPMA de la Nivelle**.